

QUESTIONS

SUR LA

TOLÉRANCE.

SECONDE PARTIE.

QUESTIONS

FOR THE

TOLERANCE

SECOND PART



AVERTISSEMENT
POUR LA SECONDE PARTIE.

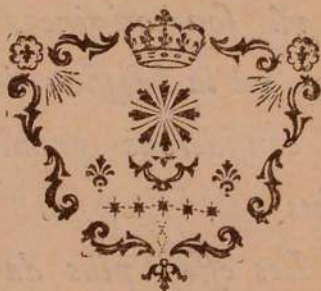
*P*OUR achever de donner une juste idée de la persécution , après avoir vû son origine , & son opposition à la Mission des Apôtres , considérons premièrement ses effets ;

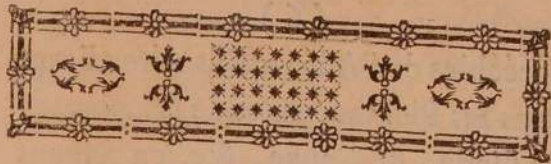
2°. Les effets plus dangereux encore & moins observés jusqu'à présent des Loix qui l'autorisent ;

3°. Si les Souverains , si le Clergé lui-même , ont intérêt d'adopter ses maximes ;

AVERTISSEMENT.

4°. *Les inconvéniens politiques de l'interdiction de culte ; les avantages de la tolérance de culte dans les Campagnes ; enfin les objections qu'on y oppose.*





QUESTIONS

SUR LA

TOLÉRANCE.

SECONDE PARTIE.

CHAPITRE PREMIER.

Effets de la persécution.

Ultra Sauromatas fugere hinc libet, & glaciale Oceanum. *Juvenal.*

LA persécution dépeuple un pays pour en peupler un autre.

Il est vraisemblable que les descendants de Noé ont commencé à cultiver, puisqu'ils en avoient le choix, les contrées les plus fertiles & les plus

agréables de l'Asie ; qu'ils s'étendirent dans les Plaines riantes de l'Euphrate , de l'Inde , du Gange , &c. en suivant toujours les climats les plus doux ; mais que dans la fuite le gouvernement s'étant corrompu dans ces premiers établissemens , la persécution a poussé peu à peu les habitans de la Terre vers des climats plus rudes ; vers les Montagnes couvertes de neige , le Caucase , l'Imaüs & au-delà ; dans les déserts arides de l'Arabie ; dans les Isles , les marais & les rochers de la mer : que ceux qui se trouverent le plus mal à leur aise dans leurs retraites , se vouerent à la chasse , à la pêche , à la vie errante avec leurs troupeaux , enfin à la Guerre , aux pirateries , & aux incursions.

Les enfans de Japhet ont dû faire de même en Europe & ceux de Cham en Afrique , & peut-être que l'Amérique a été peuplée par l'effet de quel-

que violente persécution , ainsi que tant de pays inaccessibles , où l'on est tout étonné de trouver des habitans.

Il semble que la Providence ait voulu ménager des azyles pour les hommes , comme pour les animaux sauvages , afin d'empêcher l'entière destruction des espèces.

Il semble encore qu'il y a dans les peuples , comme dans l'air qu'ils respirent , une espèce de flux & reflux du Midi au Nord & du Nord au Midi , des Plaines vers les Montagnes , & des Montagnes vers les Plaines.

En général les émigrations se font des pays riches & abondans vers les pays pauvres , puis de ceux-ci vers les autres.

Les Historiens supposent donc mal à propos & faute d'attention , que la Terre a été peuplée par des Colonies , envoyées au dehors à mesure qu'un État se trouvoit trop chargé d'habi-

tans. On ne les auroit pas envoyées dans des pays affreux , & elles n'y feroient pas allées de leur gré.

La persécution civile a un effet plus ou moins prompt , suivant le degré de sa force. C'est ce qui a formé en plus ou moins de tems , la République de Venise , au milieu de la mer , & celle des Suisses au milieu des Alpes.

La persécution religieuse , presque toujours peu modérée , a fait naître assez vîte de plusieurs Sectes réfugiées , au milieu des marais , la République des Provinces-Unies.

C'est cette persécution qui a peuplé les déserts de la Prusse (a) les climats

(a) Il arriva un évènement favorable , qui avança considérablement les projets du Grand Electeur. Louis XIV. révoqua l'Edit de Nantes , & trois cens mille François sortirent , pour le moins , de ce Royaume : les plus riches passerent en Angleterre & en Hollande : les plus pauvres , mais les plus industrieux , se réfugièrent dans le Brandebourg , au nombre de vingt mille , ou environ : ils aiderent à repeupler nos Villes désertes , & nous don-

les plus glacés du Nord (*b*) & qui a procuré de nouveaux habitans aux quatre parties du Monde (*c*).

nerent toutes les Manufactures qui nous manquoient A l'avènement de Frederic-Guillaume à la Régence, on ne faisoit dans ce pays ni chapeaux, ni bas, ni ferges, ni aucunes étoffes de laine. L'industrie des François nous enrichit de toutes ces Manufactures Quelques-uns de ces réfugiés se firent Marchands & débitèrent en détail l'industrie des autres. Berlin eut des Orfèvres, des Bijoutiers, des Horlogers, des Sculpteurs, & les François qui s'établirent dans le plat pays y cultivèrent le Tabac, & firent venir des fruits & des légumes excellens dans des Contrées sablonneuses, qui par leurs soins devinrent des potagers admirables. Le Grand Electeur, pour encourager une Colonie aussi utile, lui assigna une pension annuelle de quarante mille écus, dont elle jouit encore. *Mémoires de Brandebourg, Tome II.*

(*b*) On prétend qu'il s'est fait un établissement de Moraves dans le Groënland, cette nouvelle Secte a été chargée d'imputations si odieuses, qu'on ne l'a voulu recevoir nulle part, pas même en Hollande.

(*c*) Il y a quantité de François réfugiés dans les deux Indes, au Cap de bonne Espérance & par tout. On en auroit pû former dans l'Amérique des Colonies bien plus considérables, & qui se seroient mieux soutenues que celle des Quakers.

CHAPITRE II.

CONTINUATION.

SI la persécution civile & la persécution Ecclésiastique viennent à se réunir , & que ces deux forces concourent & agissent à la fois pendant quelque tems , lorsque leur action cesse ou se rallentit , il se fait des reflux terribles de peuples qui renversent les Empires.

Le Mahométisme étoit venu du fond de l'Arabie , persécuter & circoncrire les Tartares & les Indiens , dans leur propre pays , avant que Gengis-Kan & Tamerlan ne ravageassent l'Asie , avec leurs Hordes déchaînées ; il tint à bien peu que ce dernier ne détruisit l'Empire des Turcs.

Les Romains , grands persécuteurs de tous les autres Peuples , exercèrent

long-tems toutes les vexations que l'avarice , la politique & la débauche peuvent fuggérer , ils y ajouterent enfin les conversions forcées , ils allerent par tout persécuter les Payens & les Sectaires.

L'Empereur Valens , qui étoit Arien , envoya convertir les Goths dans leur pays. Les Goths devinrent Ariens. Quand cette Secte fut persécutée , un grand nombre d'Ariens se réfugia chez les Goths , comme les Payens s'étoient réfugiés chez les Nations Payennes ; on les pourfuivit les uns & les autres jusques dans leurs retraites : à la fin tous ces peuples en sortirent pour inonder l'Italie , les Gaules , l'Espagne , l'Afrique , & pour renverser l'Empire Romain.

A l'égard de ce qui se passa en Orient , il est remarquable , dit M. de Montesquieu , que les Sectateurs de Mahomet pénétrèrent dans l'Empire ,

par les Provinces que les persécutions de Justinien avoient le plus ravagées (a).

C'est encore une remarque du même Auteur, que Charlemagne par ses Guerres continuelles donna lieu au reflux des Normands (b).

Il faut remarquer aussi que cet Empereur démolissoit les Temples, brûloit les Idoles & faisoit baptiser les gens par force.

(a) *Grandeur des Romains, Chap. 20.* Voyez ci-après ce qu'on dira de cette action de Justinien.

(b) Les Conquêtes de Charlemagne & ses tyrannies avoient une seconde fois fait reculer les peuples du Midi au Nord : sitôt que cet Empire fut affoibli, ils se portèrent une seconde fois du Nord au Midi. Et si aujourd'hui un Prince faisoit en Europe les mêmes ravages, les Nations repoussées dans le Nord, adossées aux limites de l'Univers, y tiendroient ferme jusqu'au moment qu'elles inonderoient & conquerreroient l'Europe une troisième fois. *Ibid. Chap. 16.*

CHAPITRE III.

CONTINUATION.

Philon a dit, que le même culte étoit ce qui portoit les hommes à s'aimer le plus tendrement (a). Il avoit apparemment dans l'idée le culte persécuté ; car les hommes ne s'aiment guères entr'eux bien fraternellement qu'en haine les uns des autres. La persécution étant ce qui excite la plus forte haine, est donc ce qui resserre le plus les nœuds de ces fortes d'unions.

Les Auteurs de ces révolutions qui nous surprennent toujours, nés la

(a) Je ne voudrois pas répondre que ce fut l'idée de Philon, mais les expressions dont il se sert sont si fortes & si tendres, qu'elles ne peuvent guères s'appliquer qu'à une Religion opprimée. Voyez ce passage dans Grotius ; Liv. II. chap. 20.

plûpart dans l'obscurité , auroient-ils pû se faire suivre d'une demi douzaine d'hommes seulement , si la persécution n'en avoit pas ruiné ou désespéré un très-grand nombre ?

Il est certain que la Providence dirige les causes morales , mais comme elle a établi dans l'ordre des causes physiques , qu'une petite étincelle produiroit un grand embrasement , lorsque les matières y seroient disposées , elle a voulu aussi que les évènements les plus étonnans fussent préparés long-tems d'avance.

La persécution porte la tristesse dans les cœurs. Il naît de-là une mélancolie épidémique ; maladie plus dangereuse dans un climat que dans un autre , mais qui l'est par tout.

Aucune espèce de persécution n'irrite ce mal autant que la persécution religieuse , qui le fait dégénérer en manie & en fanatisme ; parce que ni

la misère , ni l'obscurité , ni la vertu , ne peuvent vous garantir de cette persécution. Les Loix , le refuge de l'innocence , sont ce que l'innocence a le plus à craindre. On égorge un malheureux sur la planche qui l'a sauvé du naufrage. (a) C'est surtout cet effet des Loix qu'il est important de considérer.

(a) Il n'y a point de plus cruelle tyrannie que celle que l'on exerce à l'ombre des Loix , & avec les couleurs de la Justice , lorsqu'on va , pour ainsi dire , noyer des malheureux sur la planche même sur laquelle ils s'étoient sauvés. *Grandeur des Romains , &c. Chap. 14.*



CHAPITRE IV.

Effets des Loix.

O N a dit : que peuvent les Loix sans les mœurs (a) ? disons aussi : que peuvent les mœurs sans les Loix ?

Il est certain que les Loix ont une très-grande influence sur les mœurs.

Nous avons vû à quels égards l'égalité est indestructible parmi les hommes.

La tyrannie sent une résistance qui tend toujours à rétablir l'équilibre.

Si par une Loi quelconque , vous faites trop pancher la balance d'un côté , il se fait un effort de l'autre , & si cet effort renverse les fondemens de la société , c'est parce que vous les avez ébranlés. II

(a) *Quid Leges sine moribus
Vanæ proficiunt ?* Hor.

Il n'y a rien de si dangereux pour les États, pour les Princes, pour leurs Ministres, & pour les partis dominans, que les Loix qui pesent trop violemment de leur côté.

» Cromwell, Ministre favori d'Hen-
 » ri VIII, envoya quérir les Juges,
 » & leur demanda, si le Parlement
 » pouvoit juger une personne, sans
 » l'admettre à se justifier. Les Juges
 » lui répondirent, que cette question
 » étoit très-dangereuse que
 » néanmoins comme le Parlement
 » étoit la Cour Souveraine d'Angle-
 » terre, sa manière de procéder se-
 » roit valable soit que le cou-
 » pable eût eû la permission de se dé-
 » fendre, ou qu'il ne l'eût pas eue
 » l'Auteur d'un conseil si pernicieux en
 » éprouva toute la rigueur. (a)

(a) Burnet, Hist. de la Réformat. d'An-
 gleterre, Liv. III.

Cromwell eût la tête tranchée sans avoir été ouï. (a)

Le peuple Romain, dit le Président de Montesquieu, ayant obtenu des Magistrats de son Corps qui le défendroient contre les insultes & les injustices afin qu'ils fussent en état d'exercer ce pouvoir, on les déclara sacrés & inviolables, & on ordonna que quiconque maltraiteroit un Tribun, de fait ou par paroles, feroit sur le champ puni de mort. (b)

Cette Loi pesoit trop du côté des Plébéiens. Elle fut cause que Sylla imagina les proscriptions en faveur des Patriciens, (c) ce ne fut plus parmi

(a) Ajoûtez ici ce que le même Auteur rapporte au sujet de Cranmer, Archevêque de Cantorbery, décapité sous le regne de Marie. Ce Prélat avoit pressé le supplice des gens qu'on poursuivoit pour leurs opinions.

(b) Grandeur des Romains, &c. ch. 14.

(c) Cicéron dit que Sylla fut autorisé par une Loi à faire mourir qui il voudroit des Citoyens, *indictâ causâ*, Lib. I, de *Legibus*, c. 15.

les Romains, pendant les restes de leur liberté , que massacres continuels.

Ensuite , les Empereurs , remarque encore M. de Montesquieu, étant revêtus de la puissance des Tribuns , en obtinrent les privilèges , & c'est sur ce fondement qu'on fit mourir tant de gens , que les délateurs purent faire leur métier tout à leur aise ; & que l'accusation du crime de Lèze-Majesté , ce crime , dit Plîne , de tous ceux à qui on ne peut reprocher de crime , s'étendit à tout ce qu'on voulut. (a)

On ne sçauroit faire trop d'attention aux effets terribles de cette Loi de Majesté , parce qu'elle a été le modèle des Loix de la persécution.

» Ce n'étoit pas seulement les ac-
 » tions qui tomboient dans le cas de
 » cette Loi , mais des paroles , des

(a) Grandeur des Romains , &c. ch. 14.

» signes & des pensées mêmes ; car
 » ce qui se dit dans ces épanche-
 » mens de cœur que la conversation
 » produit entre deux amis , ne peut
 » être regardé que comme des pen-
 » sées.

» Il n'y eût plus de liberté dans les
 » festins , plus de confiance dans les
 » parentés , de fidélité dans les esclaves ; l'amitié fut regardée
 » comme un écueil, l'ingénuité com-
 » me une imprudence , la vertu com-
 » me une affectation , &c. (a)

On condamna comme criminels d'État , Rusticus pour avoir fait l'éloge de Thraséa , Senecion pour avoir fait celui d'Helvidius. Qu'on me permette encore , à cette occasion , ce beau passage de Tacite.

» Leurs immortels ouvrages furent
 » flétris & brûlés par autorité publi-
 » que , on s'imaginoit étouffer

(a) Grandeur des Romains , &c. ch 14.

» pour toujours dans ces flammes le
 » cri du peuple Romain , anéantir la
 » puissance légitime du Sénat , & for-
 » cer le genre humain à douter de ce
 » qu'il voyoit & de ce qu'il sentoit.
 » On chassa même les Philosophes ,
 » on proscrivit les sciences & les ta-
 » lens , pour faire disparoître tout ce
 » qui portoit l'empreinte de la vertu.
 » Non , jamais il n'y eût de patience
 » égale à la nôtre ; & si nos ancêtres
 » furent la nation la plus libre de
 » l'univers , nous pouvons dire que
 » nous avons été la plus esclave. En-
 » vironnés d'espions & de délateurs ,
 » nous n'osions ni parler ni entendre.
 » Nous eussions perdu jusqu'au sou-
 » venir de nos maux , si l'on pou-
 » voit oublier , comme on peut se
 » taire. (a)

N'a-t-on pas vû tout de même une

(a) *Neque in ipsos modò auctores , sed in
 libros quoque eorum scævitur monu-*

vertu plus rigide, des mœurs plus austères ou plus réglées, des talens supérieurs, former un soupçon d'hérésie, & donner lieu à ces mêmes dénonciations dénaturées, que les Loix ne devroient jamais admettre; parce que si les Loix cessent de respecter les mœurs, les mœurs cessent bientôt de respecter les Loix; parce que les liens les plus tendres de la nature & de la société se déchirent; parce que personne ne peut plus être en sûreté au milieu de sa famille, *non hospes ab hospite tutus.*

Où est donc cette profonde sagesse du Sénat & des Législateurs Romains?

menta clarissimorum ingeniorum in foro (uruntur.) Scilicet illo igæ, vocem populi libertatem & conscientiam generis humani aboleri arbitrabantur adempto per Inquisitiones & loquendi audiendique commercio, memoriam quoque ipsam cum voce perdidimus, si tam in nostrâ potestate esset oblivisci quam tacere. Tacite Agric. vita.

La Traduction est de Mr. l'Abbé de la Bleterie.

Une Loi de Romulus permettoit au client de tuer son Patron. Une autre Loi donnoit aux Pères un droit de vie & de mort sur leurs enfans , aux maîtres sur leurs esclaves. Une autre Loi ordonnoit de tuer un Tyran. Le fanatisme de la liberté avoit aussi fait établir cette Loi dans la Grèce. Le fanatisme des Sectes persécutées , & plus encore celui des Sectes persécutrices , a tenté de la renouveler parmi les chrétiens.

De telles Loix ne pouvoient manquer d'avoir des effets très - funestes. Tout ce qui ôte le glaive de la main du Législateur , ou qui dispense le Législateur des formes juridiques & de l'observation du principe d'égalité , remet la société dans un état de guerre , où les crimes perdent leur nom , & ne sont plus que des exploits & des marques de courage.

Les Romains se font distingués par

des actions héroïques & par des cruautés affreuses , non - seulement pendant la plus grande corruption de la République , mais dans les tems les plus reculés , & dans le période le plus illustre , qui finit avec la dernière guerre Punique. Ce fut dans ce tems , remarque M. Hume , que l'usage des poisons devint si fréquent , que dans une seule partie de l'Italie , le Prêteur fut obligé de punir pour ce crime plus de trois mille personnes , c'est que les Romains ne furent jamais entr'eux , à proprement parler , dans un état de paix ; leurs Loix ne le permettoient point.

La différence de ces deux états de guerre & de paix n'est pas moins remarquable dans les peuples barbares qui détruisirent les Romains , & qui valoient mieux qu'eux , & dans les sauvages de l'Amérique , qui valent peut-être mieux que ne valoient

ni les uns ni les autres. Ces hommes simples ne fuivent que la Loi de la nature dans l'état de paix ; mais dans l'état de guerre ils fuivent des Loix qu'ils se font faites , où ils mettent des raffinemens de cruauté dignes de leur profonde ignorance.

La Religion Chrétienne a fait de grands changemens dans les mœurs , par l'abolition des Loix & des usages barbares ; pourquoi n'abolit-elle point par tout les Loix & les maximes de la persécution , qui rendent encore à cet égard les mœurs de quantité de Chrétiens plus féroces que celles des Infidèles ? (a)

(a) Ce n'est pas seulement parce qu'on commet des cruautés horribles en persécutant , c'est parce qu'on s'y accoûtume & qu'on vient au point d'en faire le sujet d'une tranquille délibération & de les commettre de sang froid. C'est parce que ces Loix détruisent l'objet de toutes les Loix , qui est de maintenir chaque Citoyen dans la jouissance paisible de ce qui lui est échû en partage ; seul moyen par où la société peut être maintenue dans l'état de paix.

CHAPITRE V.

*S'il est de l'intérêt des Souverains
d'admettre les maximes de
la persécution ?*

A PRÈS ce qu'on vient de lire ,
cette question ne paroît pas
difficile à résoudre , mais nous avons
encore quelques remarques à faire ,
qui s'y raportent plus particulière-
ment.

On félicita Ferdinand le Catholique
de la révolte des Maures , à cause
des confiscations qu'il alloit avoir :
& le Cardinal Albéroni dit , que
l'Espagne s'enrichit par là.

Suivant cette manière de penser ,
quel compliment n'auroit-on pas dû
faire à ce Prince , & quelle richesse
pour l'Espagne , si la moitié des ha-

bitans de ce Royaume avoit exterminé l'autre moitié ?

On auroit pû vanter pareillement l'habileté de Justinien, lorsqu'il pouſſoit les Sectaires à la révolte , pour être obligé , dit M. de Montesquieu , de les exterminer ; parce qu'il profittoit des dépouilles de ſes malheureux Sujets. Il ne faisoit cependant , comme le même Auteur le dit ailleurs , que ce que font les Sauvages de la Louiſſianne , il coupoit l'arbre pour en avoir le fruit.

¶ Si ce n'étoit pas une abominable flaterie , on eût été mieux fondé à féliciter Henri VIII. de s'être enrichi , & d'avoir réellement enrichi l'Angleterre des dépouilles du Clergé , parce qu'en dépouillant des Religieux , les hommes & les biens rentrent dans le commerce ; c'est la ſeule fois , à moins qu'on n'y comprenne auffi l'affaire des Templiers , que la per-

féécution a procuré d'odieux profits aux États.

Quant à Ferdinand , il n'est pas douteux qu'il n'ait fait une infigne bévue , de permettre la perfécution , selon le plan qui lui fut suggeré. Outre la dépopulation de l'Espagne , il rendit les Ecclésiastiques si indépendans de l'autorité Royale , que lors qu'on veut tirer d'eux quelque secours , réformer des abus , faire des établissemens utiles & qu'ils ne veulent pas s'y prêter , ou se désister de leurs entreprises , il faut recourir à une puissance étrangère.

A l'égard de Justinien , il n'y a peut-être jamais eû rien de si absurde que le projet qu'il conçût de réduire tous les hommes à une même opinion , sur des matières de Religion , rien de si dangereux dans des circonstances qui rendoient son zèle entièrement indiscret. Comme les anciens

Romains fortifièrent leur Empire ; en y laissant toute sorte de culte , dans la suite on le réduisit presque à rien , en coupant l'une après l'autre , les Sectes qui ne dominoient pas. (a)

On a comparé assez plaisamment l'Empire Grec à l'homme de la Fable , qui avoit deux femmes , dont l'une lui ôtoit les cheveux blancs & l'autre les noirs , tant qu'à la fin il resta chauve. (b)

Il est singulier que cet Empereur à qui nous devons les Loix , en ait si fort ignoré les principes !

On ne voit que trop par l'Histoire , & Bayle l'a prouvé invinciblement , que la contrainte une fois admise , les conséquences n'en sont pas moins à

(a) Grandeur des Romains , &c. ch. 20.

(b) *Songes d'un homme de bien* , 2. Discours.

Cette comparaison est d'autant plus juste que ce fut principalement l'ouvrage des femmes.

craindre pour les Souverains que pour les fujets.

Les fujets se croyent obligés en conscience de déposer leurs Rois , de les chasser honteusement , s'ils ne veulent pas abjurer leur Religion , & dès qu'on veut faire regarder la contrainte non-seulement comme permise ; mais comme sainte & utile , par le bien qu'elle procure aux errans eux-mêmes & à la bonne cause , qui ne voit jusqu'où le zèle d'un Fanatique peut aller , quand il imaginera qu'il peut faire plus de bien lui seul à son parti , qu'une armée de convertisseurs ? (c)

Or , qui peut ne pas voir aussi

(c) *Commentaire Philosophique , Tome I.*

Combien me doit-ce être chose griève , disoit Henri IV. à moi qui suis votre légitime Roi , & qui vous laissez en liberté de votre Religion ; de voir que vous voulez me ranger à la vôtre , sans une préalable instruction , & par moyens illégitimes.

Inventaire de J. de Serres , Tom. II. page 4.

que la persécution produit toujours ou l'hypocrisie ou le fanatisme , ou pour mieux dire l'un & l'autre à la fois ; comment un Souverain fera-t-il en sûreté parmi de tels monstres ?

Nous permettra-t-on encore de remarquer , que les Ecclésiastiques , sentant bien que la haine de la persécution retombe sur eux , ne manquent guère de la rejeter sur les Princes.

Les exécutions qu'on fit en Angleterre sous le règne de Marie , quoiqu'en petit nombre , ne laisserent pas de causer un mécontentement universel. Il n'y avoit que les Bigots qui en triomphoient. Les Évêques même semblerent en avoir honte ; ils déclarerent dans une assemblée solennelle , qu'ils n'avoient aucune part à ces barbaries. Ainsi toute la haine en retomboit sur le Roi & sur la Reine , & particulièrement sur le Roi , parce qu'il avoit été élevé dans un pays

d'Inquisition. Philippe en ayant été informé, comprit qu'il perdrait entièrement l'affection des Anglois, s'il les laissoit dans cette pensée. Il fit donc prêcher devant lui son Confesseur, nommé Alphonse, qui, en présence de toute la Cour, chargea hautement les Evêques des cruautés dont tout le Royaume se plaignoit. Il les défia même de faire voir dans toute l'Écriture Sainte, un seul passage qui autorisât les Chrétiens à faire brûler les gens pour des matières purement de conscience. (d)

Mais l'inconvénient, peut-être le plus à craindre pour les Princes, c'est la diversion que l'intolérance fait aux affaires politiques. On ne choisit pas le plus capable de bien conduire une Négociation, de commander

(d) *Rapin Thoiras, Histoire d'Angleterre* 2
Tome VI. page 105.

mander une armée , de gouverner un grand Diocèse , &c. mais le plus zélé pour le parti dominant ; & il arrive que dans les plus grands dangers de l'Etat , au lieu de songer à y pourvoir , les esprits ne font occupés que de questions Théologiques

L'intolérance change en fureur le goût de ces disputes. Cette fureur , dit un Auteur que je cite souvent , devint un état si naturel aux Grecs , que lorsque Cantacuzene prit Constantinople , il trouva l'Empereur Jean & l'Impératrice Anne , occupés à un Concile contre quelques ennemis des Moines. Et quand Mahomet II. l'assiégea on y étoit plus occupé du Concile de Florence que de l'armée des Turcs (e)

(e) *Grandeur des Romains , &c. Ch. XXII. & dans la Note.* On se demandoit si on avoit entendu la Messe d'un Prêtre qui eut consenti à l'union (avec les Latins.)

CHAPITRE VI.

Si c'est l'intérêt du Clergé ?

C E n'est pas à moi à donner des avis au Clergé ; mais je le supplie très - humblement de prendre en bonne part ce que je vais dire.

Lorsque je le vois provoquer le zèle des Princes , il me semble qu'il aiguise un couteau à deux tranchans , & qu'il arme la puissance temporelle contre lui-même.

Il seroit de l'intérêt du Clergé que ses membres ne fussent soumis à cette puissance pour aucun cas , pas même pour le cas privilégié. Comment donc les abandonne-t-il au bras séculier , à des punitions arbitraires , pour le crime involontaire d'être dans l'erreur ? Que dis-je , le crime ? N'est-ce pas au

contraire un très-grand crime que de trahir sa conscience ?

Le Clergé est le défenseur des droits sacrés de la conscience : le Ministre de ce Dieu à qui seul elle est soumise ; de ce Dieu jaloux de l'obéissance qu'elle lui doit , du culte intérieur qu'elle lui rend. Interprète du Très-Haut , il est placé , si j'ose parler ainsi , à l'entrée de ce Sanctuaire , pour empêcher , au péril de sa vie , les Rois eux-mêmes de le prophaner.

Le pouvoir excessif accordé à Henri VIII. par les deux partis qui divisoient le Clergé d'Angleterre , dans la vûë de se détruire réciproquement , fut très - funeste à l'un & à l'autre parti.

On ne peut lire sans étonnement jusqu'où ils poussèrent la complaisance ; ce Roi , le plus intolérant de tous les hommes , se vit autorisé par l'Église à dépoiïller l'Église de ses

biens temporels , & en quelque manière des spirituels , puisqu'il persécuta de plein droit les Religieux & les autres Ecclésiastiques , pour des matières de conscience , pour des formulaires de doctrine qu'il avoit fait dresser à sa fantaisie. Cette espèce de persécution tombe toujours plus violemment sur le Clergé que sur le peuple , qui prend moins de part aux disputes des Théologiens ; il seroit donc de l'intérêt des Théologiens que la puissance séculière ne se mêlât point de leurs disputes , & je crois qu'elle ne demanderoit pas mieux.

Le Clergé d'Espagne a marqué bien plus de prudence. Il n'est devenu intolérant que pour être absolu. Mais dans tous les pays où l'Inquisition n'est pas établie comme elle l'est en Espagne & en Portugal , elle ne peut donner au Clergé qu'un pouvoir précaire , un pouvoir

qui passe aisément d'un parti à l'autre ; aucun parti ne fera absolu pour un tems , s'il ne commence par se rendre esclave pour toujours.

Et quel avantage lui revient-il ? d'exciter plus d'indignation & de pitié que de terreur par des violences d'éclat contre un parti qui s'éleve ; d'obtenir enfin avec peine quelques Lettres de cachet contre les restes obscures & infortunés d'un parti qui expire , & dont la persécution ranime les forces.

Ce Corps puissant & respectable ne le seroit-il pas bien davantage , si toujours unis avec les Parlemens & avec les autres Ordres de l'Etat , au lieu de solliciter des rigueurs , il ne demandoit que des graces , même pour les errans ? quelle voye plus propre à les ramener ? Quel moyen plus sûr de regner sur tous ?

Est-il de l'intérêt du Corps qui a

le plus à perdre , que l'État soit agité par des troubles & des mécontentemens ?

Ce sont toujours des remarques & des questions que je propose ; j'espère qu'on voudra bien se le rappeler. Si je puis être utile , si j'ai le bonheur de ne choquer personne , mes vœux seront remplis.

De tous les changemens de discipline , dit M. l'Abbé Fleuri ; je n'en vois point qui ayent plus décrié l'Eglise que la rigueur exercée contre les Hérétiques & les autres Excommuniés. (a)

Et après avoir rapporté le fameux Canon du IV^e. Concile de Latran , contre les Hérétiques , & contre les Souverains qui refusoient de les exterminer , ce sage & pieux Histo-

(a) IV. Discours sur l'Hist. Ecclésiast, art.
14.

rien ajoute : l'Eglise semble ici entreprendre sur la puissance séculière : mais il faut se souvenir qu'à ce Concile assistoient les Ambassadeurs de plusieurs Souverains , qui consentoient à ces Décrets au nom de leurs Maîtres. (a)

Je demande, 1°. si tous les Souverains aujourd'hui se croient obligés à ratifier ce consentement ?

2°. Si la Religion n'est pas tout-à-fait indépendante d'un changement survenu dans l'ancienne discipline ?

3°. Si les Souverains ne peuvent pas se dispenser de se soumettre à ce changement , ou s'ils ne sont pas libres de s'en départir, lorsqu'ils jugent, ou lorsqu'ils voyent par expérience , qu'il n'en résulte aucun bien pour la Religion , que la Religion même s'en offense , que la disposition des

(a) *Liv. 77. ann. 1215.*

esprits étant toute différente de ce qu'elle étoit autrefois , le murmure du peuple le rejette : que leurs États s'affoiblissent , & que leurs ennemis deviennent tous les jours plus puissans par des maximes opposées. (a)

Et 4°. s'il est vrai , comme on ne peut le nier , que le systême persécuteur ne sçauroit se maintenir , sans causer de grands troubles à moins qu'une des deux puissances ne reçoive la loi de l'autre , quelle des deux puissances court plus de risque , dans ce tems , d'être à la fin entièrement assujettie par l'autre ?

Nous ne voyons pas de Princes qui

(a) On peut appliquer aux loix de la persécution , introduites parmi les Chrétiens , ce qui est dit de certaines loix des Juifs , que Dieu les a permises à cause de la dureté de leurs cœurs : elles ne peuvent subsister depuis que les mœurs se sont adoucies. *Pro duritiâ cordis vestri permisit vobis. . . caterum à principio non fuit ita.* S. Matthieu , chap. 19 , v. 8.

ayent autant usurpé sur les droits de l'Eglise, sous prétexte apparamment des services qu'ils croyoient lui rendre, que les Princes qui ont été les plus zélés persécuteurs. Que de traits de conformité avec Henri VIII ? Justinien voulut décider l'affaire des trois Chapitres, il persécuta plusieurs Papes : Héraclius publia un Décret dogmatique en faveur du Monothélisme, &c. Est-il nécessaire d'en citer plus d'exemples ?

Me permettra-t-on encore une réflexion, par où je finirai cet article ?

Le Clergé de France passe avec raison pour le plus éclairé & le plus sçavant de la Catholicité. Il a intérêt de soutenir sa gloire.

Les grands Théologiens, les grands Critiques, les hommes capables de gouverner les autres, se forment dans les disputes de parti.

Il faut donc laisser le champ libre

aux disputes. Réduire les Ecclésiastiques à la même façon de penser , c'est les réduire à la même ignorance. Il suffit de les réduire tous à la même modération , ce qui n'est pas dans le fond bien difficile à ceux qui disposent des graces ; ce ne sont pas les graces , ce sont les rigueurs qui font les schismes.

CHAPITRE VII.

Interdiction du culte public.

IL semble que la police civile a un droit négatif illimité sur toutes sortes d'actes extérieurs, c'est-à-dire, qu'elle ne peut pas toujours les ordonner , mais qu'elle peut toujours les interdire. Il semble même que la conscience devrait être contente de cette liberté négative , car en général , il y a plus de risque de pécher en faisant des cho-

ses qui nous paroissent obligatoires ; mais qui sont défenduës par les loix du Prince , qu'il n'y a de risqué à s'en abstenir par un principe d'obéissance.

Cependant , certains actes extérieurs peuvent être en soi , ou paroître à la conscience , après un mûr examen , réellement obligatoires & indispensables , quand ils seroient défendus par les loix civiles ; comme d'envoyer , par exemple , des secours d'argent à son pere , hors du Royaume , &c. tels sont , ou paroissent à la plûpart des hommes certains actes extérieurs qui constituent le culte. Ainsi , lorsqu'un culte n'a rien d'indécet ni de contraire aux loix & aux mœurs , on ne voit point de raison suffisante , ni de droit assez clair , de l'interdire.

Les premiers Apologistes de la Religion Chrétienne l'ont solidement prouvé dans leurs écrits.

On a toleré le culte des Protestans

en France , on y tolère encore celui des Juifs , ainsi que dans l'État d'Avignon. La tolérance réciproque de culte est une des plus sages Loix de l'Empire d'Allemagne. Cette tolérance à l'égard des Grecs a soutenu l'Empire des Turcs. L'interdiction du culte non conformiste auroit ruiné les États Protestans.

Nous avons observé que l'intolérance en général est essentiellement opposée au Christianisme , non-seulement par rapport à l'esprit de douceur qui lui est propre , mais encore par rapport à son objet & à sa Mission.

Difons la même chose à l'égard de l'intolérance de culte : il est absurde , & c'est une palpable contradiction , que le culte des chrétiens doive être annoncé à toute la terre , & qu'il n'y ait aucun Prince qui ne soit en droit de s'y opposer , qui ne doive même s'y opposer , s'il est vrai , comme on

lè suppose, qu'il y ait de très-grands inconvéniens politiques à tolérer un culte différent du culte établi.

Lorsque nos Missionnaires prient un Prince Payen ou Mahométan, de permettre le culte qu'ils vont prêcher dans ses États, ce Prince seroit en droit de leur répondre :

Vous convenez qu'il m'est loisible de vous refuser; bien plus, vous croyez que la tolérance de culte est contraire au bien des États: d'ailleurs, vous ne pouvez vous plaindre, si je ne vous accorde pas une faveur que je ne vous ferai jamais demander, puisque ma Religion ne m'oblige point à envoyer des Missionnaires dans votre pays. Je ne donne aucune atteinte au droit des gens. Je vous laisse la liberté de croire tout ce que vous croyez. Vous pouvez rester dans mes États, pourvû que vous n'exigiez point un

culte extérieur. Vous y ferez tranquilles ; je ne vous forcerai point à vous faire de ma Religion. Je ne vous en demande pas davantage pour mes Sujets quand ils iront chez vous ; traitez-les comme je vous traite.

Après avoir entendu cette réponse, que diroient nos Missionnaires ? Ne pouvons-nous pas les faire parler ainsi :

Seigneur, nous ne convenons point qu'il soit loisible à aucun Prince de refuser la tolérance d'un culte, qui n'a rien en lui-même qui puisse autoriser à le défendre. Nous ne croyons point qu'une telle tolérance soit contraire au bien des États, nous la croyons plutôt très-avantageuse. Faites-vous informer des biens qu'elle a produits dans tous les pays où elle est admise : si l'on vous dit qu'il y est arrivé des troubles, ce n'est point la tolérance qui les a causés, c'est la persécution.

Vous nous dites que vous ne croyez point bleffer le droit des gens en nous refusant une chose que vous ne nous ferez jamais demander ; permettez-nous , Seigneur , de vous représenter que cela seroit juste , si nous n'étions pas obligés de vous demander davantage. Notre Mission est d'annoncer notre culte à toute la terre ; si vous ne voulez pas le permettre dans vos États , il faut que nous le portions ailleurs.

CHAPITRE VIII.

Inconvéniens politiques de l'interdiction du culte public.

MAIS sans nous arrêter davantage à la question de droit , contentons-nous d'examiner , s'il n'y a pas en général de plus grands inconvéniens à défendre le culte public

qu'à le permettre ; & si ce ne seroit pas quelquefois un très-grand bien de le tolérer. Je suppose toujours que dans le culte dont je parle , & dans la Religion qui le professe , il n'y a rien d'indécent , rien qu'on ne puisse en effet tolérer.

Le culte intérieur est l'hommage le plus pur que la créature puisse rendre à l'Être Suprême ; mais ce culte sublime , si digne de celui qui est Esprit & vérité , a toujours été exprimé chez toutes les nations du monde , par des actes extérieurs. Celles qui n'ont pas eû de Temples comme les Perses , les Germains , les anciens Patriarches , &c. avoient des lieux d'assemblée dans les forêts , ou sur les montagnes ; des jours consacrés à quelque rite , à quelque solemnité : des Ministres qui étoient chargés par état de leur enseigner les devoirs de la Religion.

Cette

Cette observation fuffit dans l'objet que nous nous propofons. On voit que tous les hommes font naturellement attachés au culte extérieur, quand même ce culte ne feroit pas effentiel à la Religion, ce que perfonne n'oferoit affirmer.

Le peuple groffier & ignorant, or il s'agit ici principalement du peuple, y eft même fi attaché qu'il croit qu'on lui ôte tout, quand on ôte cet extérieur, & qu'on ne lui ôte rien quand on le laiffe.

C'eft peut-être ce qui a fait penfer que le peuple feroit moins attaché à fa Religion & qu'on pourroit le ramener plus aifément à la Religion dominante, lors qu'il n'auroit ni Miniftres ni afemblées publiques. Mais l'expérience devroit faire revenir de cette idée.

L'ancienne Religion des Perfes fubfifte encore dans plufieurs pays de

l'Asie. La Religion des Juifs échape aux feux de l'Inquisition , celle des Maures , comme nous l'avons déjà dit , n'est pas encore entièrement détruite en Espagne : il y a aujourd'hui en France un nombre incroyable de Protestans.

Il arrive souvent que le peuple tombe dans la tiédeur, lors qu'il jouit paisiblement de l'entière liberté de son culte : c'est là-dessus qu'est fondé le mot assez connu de Cathérine de Médicis ; donnez aux Huguenots , disoit-elle , tout leur saoul de prêches , ils seront tranquilles.

Le caractère du peuple est d'être d'autant plus attaché à sa Religion, qu'il est moins instruit de ce qu'elle enseigne. Il la connoît moins , mais il la craint davantage. Il croit être persécuté parce qu'il n'est pas assez dévot ; parce qu'il n'est pas assez exact à observer les plus légères cérémonies ;

enfin parce qu'il n'a pas assez d'éloignement pour la Religion dominante.

Mais ce n'est pas encore le plus grand inconvénient de l'ignorance , nous en ferons voir d'autres dans le chapitre suivant.

CHAPITRE IX.

CONTINUATION.

LES Notables de Nîmes représentèrent, à Mr. le Duc de Mirepoix, que le peuple tomberoit dans une stupide ignorance & delà dans la superstition & le fanatisme, si on vouloit lui interdire toute sorte de culte public.

Il est certain que la superstition croît naturellement dans le cœur des hommes, comme les mauvaises herbes dans un champ mal cultivé.

Le P. Malebranche a trop bien observé les effets contagieux d'une ima-

gination forte pour ne pas donner un juste sujet de les craindre.

Comment un peuple simple & ignorant ne se laisseroit-il pas séduire ?

Athènes étoit gouvernée par l'imagination forte de ses Orateurs. Ils sçavoient mieux la guerre & la politique que les Généraux & les hommes d'État : ils sçavoient tout sans être sortis de leur Ville & sans avoir fait d'autre étude que celle de la parole.

Mylord Bolingbroke, dont l'imagination étoit des plus fortes, fut chargé d'échauffer celle de quelques-uns de ces émissaires que les Anglois, après les avoir endoctrinés, lâchoient dans les Cevennes, afin d'y exciter le fanatisme. Il disoit, en racontant cette anecdote à un de ses amis, de qui je le tiens; je fus effrayé de mes succès.

Le Cardinal Albéroni tenta la même chose, avec de pareils envoyés, qui suscitèrent quelques assemblées. Le

Régent se servit des Ministres pour arrêter les progrès des Missionnaires du Cardinal. Il fit écrire à M. Bafnage. Celui-ci calma tout par une lettre Pastorale.

Une lumière passagère fit revenir ce peuple de son égarement ; pour l'empêcher de s'égarer de nouveau , il eut donc fallu permettre de l'éclairer toujours.

Le culte toléré , outre l'instruction qu'il procure au peuple , a l'avantage de faire connoître les gens que le peuple écoute, parce qu'ils ne sont pas obligés de se cacher. Jamais complot n'a été tramé en public & en plein jour.

Où en feroit-on en Hollande & en Angleterre , où il y a tant de Sectes non-conformistes , si elles ne s'assembloient pas , pour ainsi dire , sous les yeux du Gouvernement ? Où en feroit-on si on vouloit les contraindre à faire célébrer leurs mariages & leurs

Baptêmes par des Ministres de la Religion dominante ? Où en feroit-on si on les abandonnoit à la direction d'un zèle indiscret ou fanatique , d'autant plus dangereux qu'il est plus obligé de se cacher ?

Mais il n'y a peut-être pas d'inconvénient plus fâcheux , que les exemples de rigueur , qu'un Prince qui est adoré de ses Sujets se voit obligé de donner : les exils , les cachots , les galères ; je n'ose rappeler des exemples encore plus rigoureux : non , l'abandon des terres , des manufactures , du commerce , suites funestes de ces rigueurs , coûtent moins que les rigueurs mêmes.

Je demande une extrême indulgence pour ce chapitre & pour les chapitres suivans. Si je ne traite pas ces questions au gré de tout le monde & de bien des personnes que je respecte , je proteste devant Dieu , que

je n'ai en vuë que l'intérêt de l'État ;
le bien de la Religion & de l'human-
ité , le service du Roi , & la gloire
de son règne.

CHAPITRE X.

Avantages de la tolérance de culte , dans les Campagnes.

LEs campagnes devoient être
un asyle inviolable contre toute
espèce de persécution. Il faudroit
laisser quelque part un lieu de refuge
à ceux que la fortune n'a point favo-
risé dans leurs entreprises , afin que
l'espoir d'une innocente ressource en-
courage toujours les projets utiles ;
à ceux qui n'ont point d'ambition ,
afin qu'il reste sur la terre quelqu'un
qui n'ait point d'ambition ; à ceux
qui ont servi l'État , afin qu'ils le ser-

vent encore en augmentant par leur travail & leur œconomie le fonds le plus folide de ses finances. Il faudroit laisser des retraites ignorées , où la pauvreté pût être contente , où une fortune médiocre pût fuir le luxe ; un abri contre la violence des passions & la contagion des vices.

Les mœurs s'étoient conservées dans les campagnes , avec le goût de l'Agriculture , tant que ce goût a pû se soutenir , & que cette profession n'a pas été entièrement découragée. On y appercevoit il n'y a pas longtems les restes précieux de l'ancienne simplicité , & pour ainsi dire , les traces des derniers pas d'Aftrée. (a)

On devoit ces mœurs à une vie toujours occupée de soins qui naissent les uns des autres ; à la nécessité de

(a) Virg Georg.

rendre à la terre une grande partie de son produit afin qu'elle produise davantage ; à l'espèce de Législation qu'on exerce sur un peuple laborieux avec qui vous êtes obligé d'être juste & humain pour votre propre intérêt.

Ce ne font pas des Esclaves , commandés par des Tyrans , comme dans nos Colonies , ce sont des hommes libres dont l'obéissance est fondée sur la justice & sur l'affection.

Les mœurs se corrompent dans les Colonies , parce qu'on n'a besoin que d'être craint pour s'enrichir dans le sein même de l'oisiveté. On nous porte aussi de ces pays-là plus de vices & de maladies que de richesses & de commodités.

Les mœurs ne peuvent se conserver dans les grandes Villes , parce qu'on n'y a besoin que d'être riche pour devenir riche.

Les fortes peintures de Juvenal & de Tacite , nous donnent une idée bien affreuse des mœurs des Romains, après qu'ils eurent abandonné le soïn des campagnes : lors que les Exacteurs envoyés de Rome furent les seuls qui pussent recueillir quelque chose dans les Provinces : lors que tant de vastes Provinces ne furent plus rien & que Rome fut tout. Le trait qui m'a toujours le plus frappé , est cette prodigieuse avidité pour les héritages , quand on n'eût plus d'héritage paternel à cultiver. La Ville de Rome , dit un Auteur , est partagée en deux classes , l'une s'occupe à briguer les successions , l'autre à les faire espérer. *Omnes aut captantur , aut captant.* Pour jouir de la plus grande considération , il y avoit des Pères qui abdiquoient ou deshéritoient leurs enfans. (a)

(a) V. M. l'Abbé de la Bleterie , Rem. 53.

Comme dans ces climats brûlés du soleil , la verdure & la fraîcheur se conservent au fond d'une vallée , & la neige sur les montagnes qui l'environnent , les mœurs se conservent pures dans les campagnes , & ne peuvent longtems se conserver ailleurs.

Quel inconvénient y auroit-il , ou plutôt quel avantage n'y auroit-il pas , de permettre le culte des Protestans hors de l'enceinte des villes & dans les campagnes seulement ?

Ce seroit un moyen d'augmenter la population , de l'empêcher de se porter avec tant d'affluence vers les grandes Villes ; il n'y a aucune précaution à négliger aujourd'hui contre ces engorgemens funestes , qui

sur la Germanie de Tacite. V. aussi les remarques d'un Jésuite Italien sur l'Angleterre. Dans la dernière classe du peuple de Londres, dit-il, ainsi que des autres Villes de commerce , tout est anarchie , ivresse & mauvaise foi ; dans les campagnes , tout est bon ordre , sobriété , candeur. *Journal Etranger* , Avril 1757. p. 91.

semblent menacer de paralyse tous les États de l'Europe.

Il resteroit du moins quelques cantons , & des Provinces entières , où les Arts & les Professions les plus utiles n'achéveroient pas de se perdre avec les mœurs.

Les Manufacturiers dont les ouvrages peuvent être aisément transportés, s'établiroient par préférence dans des lieux où la facilité de la vie procure l'avantage de travailler à meilleur marché & le tems nécessaire pour finir & perfectionner l'ouvrage. Ce n'est pas , comme on le croit communément , le desir de se faire une réputation & d'être plus à portée du débit , qui les attire dans les grandes Villes ; c'est la liberté ; c'est que tous les ouvriers y vont. Un Artiste habile , qui travaille mieux & à meilleur marché , est bientôt connu en quel endroit qu'il s'établisse.

La plus nécessaire des Manufactures , la culture des terres , se rétablirait avec le commerce des denrées , le plus nécessaire de tous. Tout grand système de commerce , de politique & de finance , qui ne se trouve pas appuyé sur cette base , n'est qu'un brillant édifice bâti en l'air.

La liberté & l'amour de la patrie enlèveraient bientôt aux Manufactures étrangères , les ouvriers françois qui les font valoir. Ils viendroient en foule ranimer celles du Royaume qui languissent par tout faute de sujets.

Les motifs qui réuniraient ce nouveau peuple dans les petites Villes , dans les villages de plusieurs Provinces , étant bien dirigés , paroissent plus propres à y rétablir les mœurs , qu'à y causer le moindre trouble.

Il y a dans la discipline des Protestans , une espèce de censure qui veille sur les mœurs , plus exacte ,

plus respectée du peuple , que n'étoit celle des Romains , parce qu'elle intéresse la conscience. Mais où il n'y a point de culte réglé , il ne peut y avoir de discipline.

CHAPITRE XI.

*Examen de quelques objections ;
s'il ne faut jamais changer
de système.*

LORSQUE l'intolérance a voulu s'établir, elle a dit : il faut changer de système selon les tems ; à présent, par tout où elle est établie, elle soutient qu'il n'en faut jamais changer (a).

Tous les lieux communs qu'elle tâche de réchauffer, tous les dangers

(a) *Voiez ci-dessus , I. Part. ch. XX.*

dont elle menace , ne font qu'une pure déclamation , qui peut se réduire à ceci : quand on a un bon systême , il n'en faut point changer. Mais jamais on ne pourra faire voir qu'on soit obligé d'épouser un mauvais systême.

Marc-Antonin dit (a) : Il faut que tu ayes toujours ces deux maximes , l'une de faire pour l'utilité des hommes , tout ce que demande la condition de Législateur & de Roi : & l'autre de changer de résolution toutes les fois que des gens habiles te donneront de meilleurs avis.

C'étoit une loi fort sage à Athènes , qui invitoit , qui obligeoit même chaque Citoyen à dire son avis ; & une loi fort imprudente que celle des Thuriens , chez qui tout homme qui vouloit proposer quelque change-

(a) *Liv. IV. ch. 12.*

ment , devoit se présenter la corde au col , & se foumettre à être étranglé sur le champ , si son avis étoit rejeté.

Un État isolé peut garder ses maximes , ses modes , ses usages , & même ses préjugés , s'il s'en trouve bien ; mais un État environné d'autres États qui s'agrandissent , doit pour se maintenir , tendre à son agrandissement : & si quelques-unes de ses Loix n'y sont pas aussi propres que quelques-unes des Loix de ses voisins , il doit prendre ces Loix de ses voisins & se départir des siennes.

La branche Espagnole de la Maison d'Autriche , s'est roidie dans le système de l'intolérance , la branche Allemande l'a abandonné. L'une a perdu ses plus belles Provinces , l'autre en a acquis de nouvelles.

Les Japonnois peuvent ne pas guérir , s'ils veulent , de cette peur ridicule

cule qu'ils ont d'attirer les Étrangers. Il n'y a d'autre grande Nation, avec qui ces Insulaires puissent avoir rien à démêler, que les Chinois, qui ne sont ni fort à portée ni fort redoutables.

Mais si les Chinois, pendant qu'ils avoient chez eux les Européens, s'étoient avisés de perfectionner la marine & l'art militaire & de tenter de grandes entreprises, les Japonnois auroient dû renoncer à leurs vieilles maximes, imiter les Chinois, & attirer aussi les Européens; leur demander des Missionnaires, des Mathématiciens, des Ingénieurs, des Constructeurs, &c.

 CHAPITRE XII.

Sur le nombre des Protestans.

LEs Écrits qu'on a publiés depuis peu, pour & contre la tolérance, varient beaucoup sur le nombre des Protestans.

Un Auteur avance qu'il en est sorti quinze cent mille du Royaume, & qu'il en reste actuellement trois millions (a).

Un autre est d'accord avec celui-ci, sur le nombre de ceux qui restent, mais il soutient que depuis la révocation de l'Edit de Nantes jusqu'aujourd'hui, il en est sorti plus de deux millions (b).

(a) Mémoire Théologique & Politique ; sur les Mariages des Protestans, &c. p. 4. & 5.

(b) Lettre d'un Patriote sur la tolérance des Protestans, page 12. M. de Voltaire, dit

L'Auteur de la Dissertation sur la tolérance des Protestans , après avoir dit qu'il a eû occasion de consulter des personnes en place & qui connoissent parfaitement toutes les Provinces où ils sont un peu nombreux , en compte cinq ou six cent mille en état de porter les armes (c).

Un autre Auteur prétend prouver par un calcul spécieux, qu'il n'y avoit que deux millions de Protestans en France , qu'il en sortit cinq cent mille à la révocation de l'Édit de Nantes ; que les autres se convertirent , ou périrent , à la réserve de cent mille ,

cet Auteur , ne fait monter le nombre des Réfugiés qu'à 800000. Mais si cet homme célèbre avoit eu les Mémoires que je possède , & dont la fidélité est avérée , il auroit vû que sans exagérer , on peut assurer que depuis cette malheureuse révocation jusqu'aujourd'hui , il est sorti de France plus de deux millions de personnes.

(c) Dissertat. sur la tolérance des Protestans, p. 105. & 106.

qui persévérans dans l'erreur, produisirent une génération, d'où est sortie celle qui en se mariant au désert, a fait une peuplade de bâtards; ce qui, vieillards & enfans compris, peut faire en tout quatre cent mille personnes (a). *V. la Note.*

(a) Mémoire Politico-Critique, &c. où l'on refute l'Écrit qui a pour titre, Mémoire Théol. & Polit. &c. p. 14. & 15.

Cet Auteur a aussi calculé la perte que la France auroit faite en rebutant l'Inventeur des Bas au métier, & il a trouvé que la perte de deux millions d'hommes, causée par quatre Edits revocatifs, comme celui de Nantes, n'auroit pas été si considérable. Page 107. & 108.

Les autres Nations ont une plus grande idée des François. Voici ce que dit un Anglois :

» L'autre exemple que je citerai, est celui des
 » Huguenots François qui se sont réfugiés en
 » Angleterre, pour cause de Religion. Que de
 » clameurs n'a-t-on pas faites à leur arrivée ?
 » L'Angleterre va être ruinée; on encourage
 » les Étrangers & notre Peuple va mourir de
 » faim. Tels étoient alors les cris populaires;
 » mais les Métiers de Spittlefields, & les Bou-
 » tiques de Ludgate-Hill, nous ont suffisam-
 » ment appris à changer d'avis. Maintenant
 » je crois qu'on peut dire sans injustice, que

Le calcul politique est un verre, que le préjugé taille très-artistement, selon qu'il veut grossir ou diminuer les objets.

Il se peut que le nombre des Protestans ait été trop exagéré d'un côté, il se peut aussi qu'il ait été trop exténué de l'autre. Ceux qui jugent sans partialité le croient très-grand, & il y a moins d'inconvéniens à se tromper en le croyant plus grand qu'il n'est.

Mais ce n'est pas seulement le nombre qu'il faut considérer ici, c'est la valeur; sur tout dans les circonstances présentes.

Que les gens qui ne vont ni à la guerre ni sur mer, qui n'ont aucune pratique du Commerce, des Arts,

» ces Huguenots, bien loin de faire du tort
 » à la Nation, ont gagné ou épargné pendant
 » l'espace de cinquante ans, une balance d'au
 » moins cinquante millions Sterling en notre
 » faveur ». Journ. Economique, Janvier
 1756. p. 182.

de l'Agriculture ; qui n'ont besoin ni de laboureurs , ni d'ouvriers , ni de manœuvres , ni de valets de peine : comme la plûpart des personnes dont la profession est plus douce , ne sentent pas de quelle utilité font les hommes , il n'y a rien à cela de fort surprenant. Quand on jouit tranquillement de leurs fatigues & de leurs travaux , on n'y pense guère ; ce seroit y participer que d'y faire beaucoup d'attention.

Je n'employerai ni les calculs ni les discussions pénibles , mais quelques remarques bien simples , pour faire connoître le prix des hommes , particulièrement de ceux que la tolérance peut nous donner , ou que la persécution peut nous ôter.

Qu'il vienne des Troupes dans la Ville la plus peuplée & la plus commerçante du Royaume ; les Soldats sont d'abord répandus dans les bouti-

ques & dans les ateliers ; on les recherche avec empressement.

Plus la population est nombreuse plus elle a besoin d'entretien (a) : Que fera-ce donc quand elle ne l'est pas assez, & qu'il faut réparer le fonds même ?

Ce qui fait encore qu'on recherche si fort les ouvriers militaires, c'est qu'ils sont plus diligents & plus adroits ; que deux peuvent tenir lieu de trois ou quatre ouvriers ordinaires.

Or, ce que les ouvriers militaires font parmi nous, les ouvriers François le font dans les pays étrangers. On les y recherche avec le même empressement. Ils y font valoir les Manufactures ; sur tout en Prusse, en Angleterre & en Hollande.

Le François est non seulement plus diligent & plus adroit, il est encore

(a) Il faut plus de recrues à une grande Armée qu'à une petite.

moins cher , parce qu'il se contente d'une nourriture plus frugale , & qu'il met moins de tems à ses repas. Les gens qui font travailler connoissent l'importance de ces fortes d'attentions , qui paroîtront fort légères à d'autres. Le prix de la main d'œuvre décide du débit & du gain de l'entrepreneur.

On ne gagneroit rien à mettre deux cent mille fainéans de plus dans certains pays , où la persécution continue a énervé l'industrie ; mais deux cent mille François de plus , que la tolérance pourroit nous procurer ou nous conserver , répandus dans les diverses classes des Cultivateurs , des Matelots , des Soldats , des Ouvriers , &c. donneroient de grandes facilités pour les travaux des terres , l'expédition des Escadres , les armemens particuliers , la levée des Milices , les Récrues des Officiers , les

réparations des chemins , les Manufactures , le Commerce , &c. & nos ennemis en sentiroient bientôt la perte.

CHAPITRE XIII.

Des reproches qu'on fait aux Protestans.

NOUS avons vû les détours dont la persécution est obligée de se servir & le besoin qu'elle a de décrier les Sectes , pour être en droit de les exterminer. Il faut croire qu'elle les charge à proportion du besoin qu'elle a de les rendre odieuses.

Quel avantage n'a-t-on pas tiré de ce que M. De Montesquieu a dit que la Religion Catholique convient mieux à une Monarchie , & que la

Religion Protestante s'accommode mieux d'une République (a) ?

M. De Montesquieu étoit bien éloigné de vouloir fournir des armes à la persécution. Mais comme on abuse de ce passage de l'Esprit des Loix, il est à propos de faire voir par ce seul exemple, combien les préjugés populaires sont dangereux, puisque le plus grand homme ne peut pas se promettre d'être toujours en garde contre leur illusion.

Quand la Religion Chrétienne, dit cet illustre Auteur, souffrit, il y a deux siècles, ce malheureux partage, qui la divise en Catholique & en Protestante, les Peuples du Nord embrasserent la Protestante, & ceux du Midi garderent la Catholique.

C'est que les Peuples du Nord, continue-t-il, ont & auront toujours

(a) C'est le titre du 5. chap. du liv. 24. de l'Esprit des Loix.

un esprit d'indépendance , que n'ont pas les Peuples du Midi , & qu'une Religion qui n'a pas de Chef visible , convient mieux à l'indépendance du climat , que celle qui en a un (a).

Il se peut que l'influence du climat ait contribué au changement qui s'est fait dans la Religion , & c'est probablement tout ce que M. de Montesquieu a voulu dire. On pourroit attribuer de même à l'influence du climat , les révolutions arrivées dans la Philosophie; les Peuples du Nord ont changé plusieurs fois de système, tandis qu'Aristote regne encore dans les Écoles du Midi ; peut-on en conclure que la Philosophie d'Aristote convient aux Monarchies , & que les Républiques s'accommodent mieux de la Philosophie de Descartes , de Newton ou de Leibnitz ? Les Princes ont-ils intérêt qu'on n'enseigne que le Péripatétisme ?

(a) *Ibid.*

Qu'a de commun la dépendance spirituelle avec la dépendance temporelle ? Un Soldat qui n'admet pas l'infailibilité du Pape , obéira-t-il moins à son Général ? En ce cas-là, il n'y auroit point de meilleures Troupes que celles du Souverain Pontife.

L'Auteur des Mémoires de Brandebourg soutient au contraire que la Religion Protestante convient mieux aux Monarchies , par cette même raison qu'elle n'a point de chef visible. Il prétend de plus qu'elle convient mieux (a) à tous les Gouvernemens.

(a) Dans les Monarchies , la Religion Protestante , qui ne relève de personne , est entièrement soumise au Gouvernement ; au lieu que la Catholique établit un Etat spirituel . . dans l'Etat temporel du Prince , &c. Mémoires de Brandebourg , p. 202. & 203. Et un peu avant : En regardant la Religion simplement du côté de la politique , il paroît que la Protestante est la plus convenable aux Républiques & aux Monarchies Dans un Etat où il faut des Négocians , des Laboureurs , des Artisans , des Soldats , des Sujets en un mot , il est sûr que des Citoyens qui

Cependant la République de Venise & celle de Gènes se trouvent fort bien de la Religion Catholique. La Prusse & le Dannemarck, Monarchies très-absoluës, & plusieurs petites Principautés d'Allemagne, qui ne le font pas moins, s'accoutument également bien de la Religion Protestante.

Mais pourquoi nous arrêter à ces raisons de convenance, dans le tems que nous sçavons de science certaine que les principes des deux Religions obligent également à l'obéissance envers le Souverain, dans quelque Gouvernement que l'on soit ?

Les questions qui les divisent n'intéressent nullement le Gouvernement politique. A l'égard des Protestans, ils prétendent embrasser exclusivement tout ce que les Chrétiens ont professé dans les premiers siècles, où

font vœu de laisser périr l'espèce humaine deviennent pernicieux. *Ibid.* p. 200. & 201.

il n'étoit pas seulement venu dans l'esprit qu'on pût jamais s'écarter de la fidélité qu'on doit à son Prince, quand ce Prince seroit d'une autre Religion.

Je tire le rideau sur tout ce qu'on a pû faire de part & d'autre contre ces principes. On ne devoit jamais rappeler des souvenirs odieux. Il n'y a pas de loi plus sage que celle de l'amnistie, parce qu'en supposant qu'on rougit de ses excès, elle fait qu'on n'aura plus à en rougir (a).

(a) Le Premier Président de Thou, Père de l'Historien, appliquoit à la journée de la S. Barthelemi, ces vers de Stace :

*Excidat illa dies ævo, nec postera credant
Sæcula, nos certè taceamus : & obruta multâ
Nocte tegi nostrâ patiamur crimina gentis.*

Que du nombre des jours ce jour soit effacé :
Que nos derniers neveux refusent de le croire,
Cet horrible attentat, qui souille notre gloire.
Sçachons le taire au moins, & souffrons que
l'oubli

Dans une sombre nuit le tienne enseveli.

*Vie d'Agricola, par M. l'Abbé de la
Bleterie, Rem. 18.*

Je dirois volontiers à tous les partis : *Qui vestrum immunis est à peccato, primus jaciat lapidem* (a).

Quand la conduite des Protestans n'auroit pas toujours été exemte de tout reproche, avouons du moins qu'elle l'étoit au tems de l'interdiction de leur culte, & que cette interdiction fait tout leur crime aujourd'hui.

CHAPITRE XIV.

Si le culte accordé aux Protestans pourroit causer des troubles.

JE ne vois aucune raison de le craindre, ni par l'exemple des autres pays, ni parce qu'on a vû, en France même, pendant longtems, ni par le caractère de la Nation, ni par sa disposition présente.

(a) S. Jean, chap. 8. v. 7.

La tolérance de culte ne cause de troubles nulle part; elle en a , au contraire , mis à l'abri toutes les espèces de Gouvernemens qui l'ont accordée.

Je n'entreprendrai pas de prouver des choses qui se passent trop près de nous , pour qu'on puisse les ignorer.

A l'égard de la France , qui peut de même ignorer que les troubles y avoient entièrement cessé , & que ce n'est pas à la tolérance de culte qu'on les devoit ?

Otez aux hommes le moyen de se nuire vous leur en ôtez le desir. L'inverse de cette proposition n'est pas moins vraie.

Il ne faut point tenter les hommes en leur mettant à portée des moyens trop faciles de satisfaire leurs passions.

Etablir des loix pénales , c'est donner aux Sujets d'un même État , des lettres de marque , pour se courir sus les uns aux autres.

La persécution , comme nous l'avons déjà remarqué , met la société dans l'état de guerre.

La France a jouï de plusieurs années de trêve ; mais si elle ne s'est jamais vuë , à proprement parler , dans l'état de paix , c'est parce que la tolérance n'a jamais été solidement établie dans ce Royaume.

Pendant la Nation Françoise n'est point faite pour nourrir éternellement des haines injustes , des préjugés barbares , étrangers à son caractère & dont tant d'autres Peuples sont entièrement revenus.

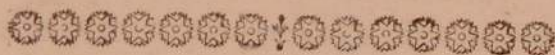
Un trait touchant de cette humanité qui lui est naturelle , & qu'elle ne défavoûra pas , terminera cet ouvrage.

On crut , pendant un tems , que les mariages faits au désert , alloient être déclarés valides , du moins quant aux effets civils , & que cette partie infortunée de la Nation , qui s'exposoit

encore à de nouveaux malheurs, par une pareille conduite, alloit enfin jouir de quelque douceur à l'ombre des Loix.

Je puis assurer que je ne vis dans ce tems-là ni Laïque, ni Ecclésiastique, qui ne témoignât desirer de tout son cœur, que cette nouvelle fut vraie; & lorsqu'elle se répandit parmi les Négocians d'une des plus grandes Villes du Royaume, qui se trouverent assemblés à la Bourse, il ne fut plus question dans le moment des affaires du Commerce, ni d'aucune autre affaire; ce ne fut plus qu'embrassemens mutuels, que félicitations, que tendres remercimens, que larmes de joye, de la part des Catholiques & des Protestans. Sont-ce là les effets d'une animosité implacable, d'un zèle inflexible, ou les sentimens que la Religion inspire?

Fin de la seconde & dernière Partie.



TABLE

DES CHAPITRES

Contenus dans la seconde Partie.

CHAPITRE I. <i>E</i> ffets de la persécution.	Pag. 5
CHAP. II. <i>Continuation.</i>	10
CHAP. III. <i>Continuation.</i>	13
CHAP. IV. <i>Effets des Loix.</i>	16
CHAP. V. <i>S'il est de l'intérêt des Souverains d'admettre les maximes de la persécution ?</i>	26
CHAP. VI. <i>Si c'est l'intérêt du Clergé ?</i>	34
CHAP. VII. <i>Interdiction du culte public.</i>	42
CHAP. VIII. <i>Inconvéniens politiques de l'interdiction du culte public.</i>	47
CHAP. IX. <i>Continuation.</i>	51

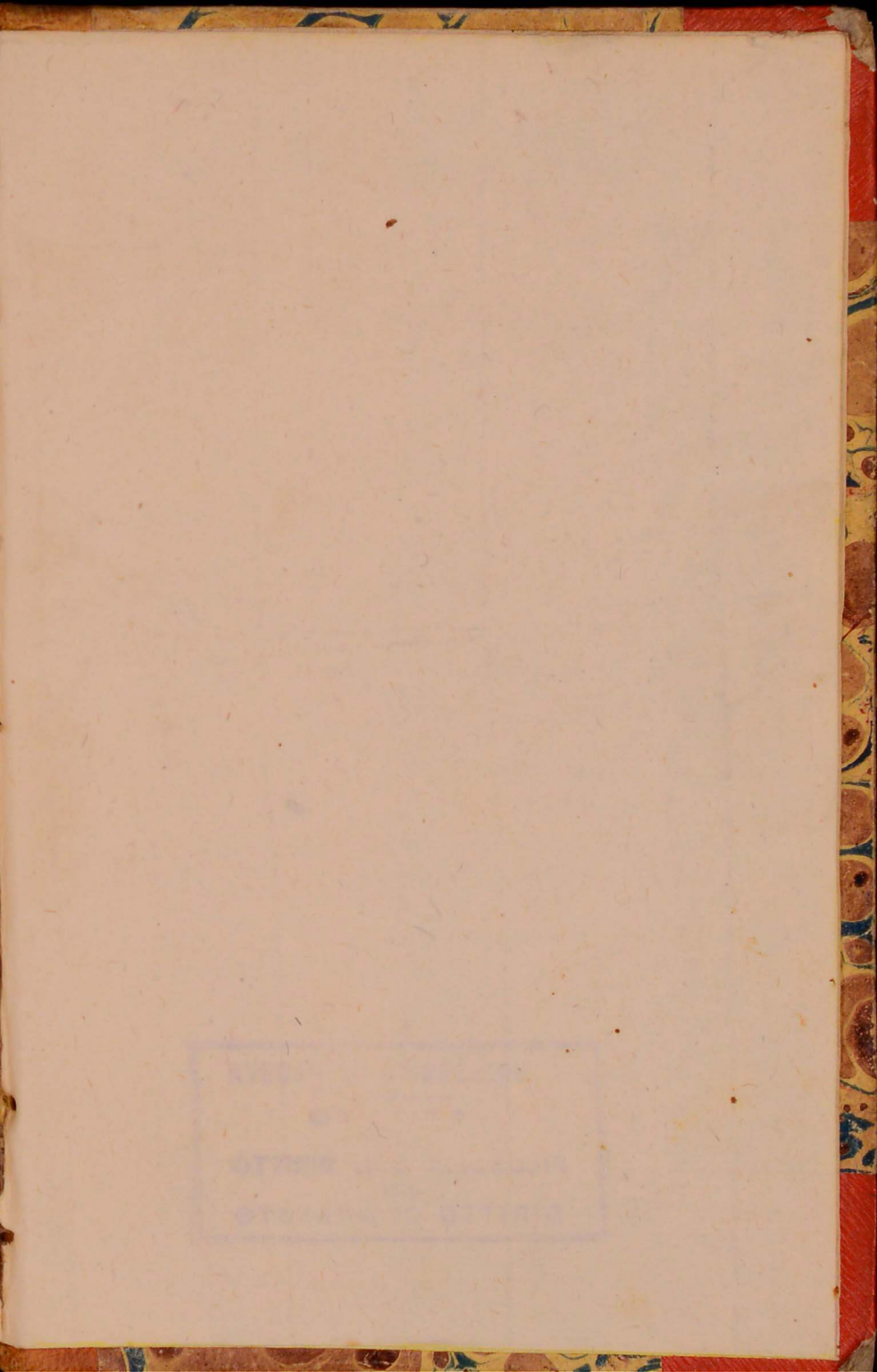
TABLE DES CHAPITRES.

CHAP. X. <i>Avantages de la tolérance de culte , dans les Campagnes.</i>	55
CHAP. XI. <i>Examen de quelques objections : s'il ne faut jamais changer de système ?</i>	62
CHAP. XII. <i>Sur le nombre des Protestans.</i>	66
CHAP. XIII. <i>Des reproches qu'on fait aux Protestans.</i>	73
CHAP. XIV. <i>Si le culte accordé aux Protestans pourroit causer des troubles ?</i>	79

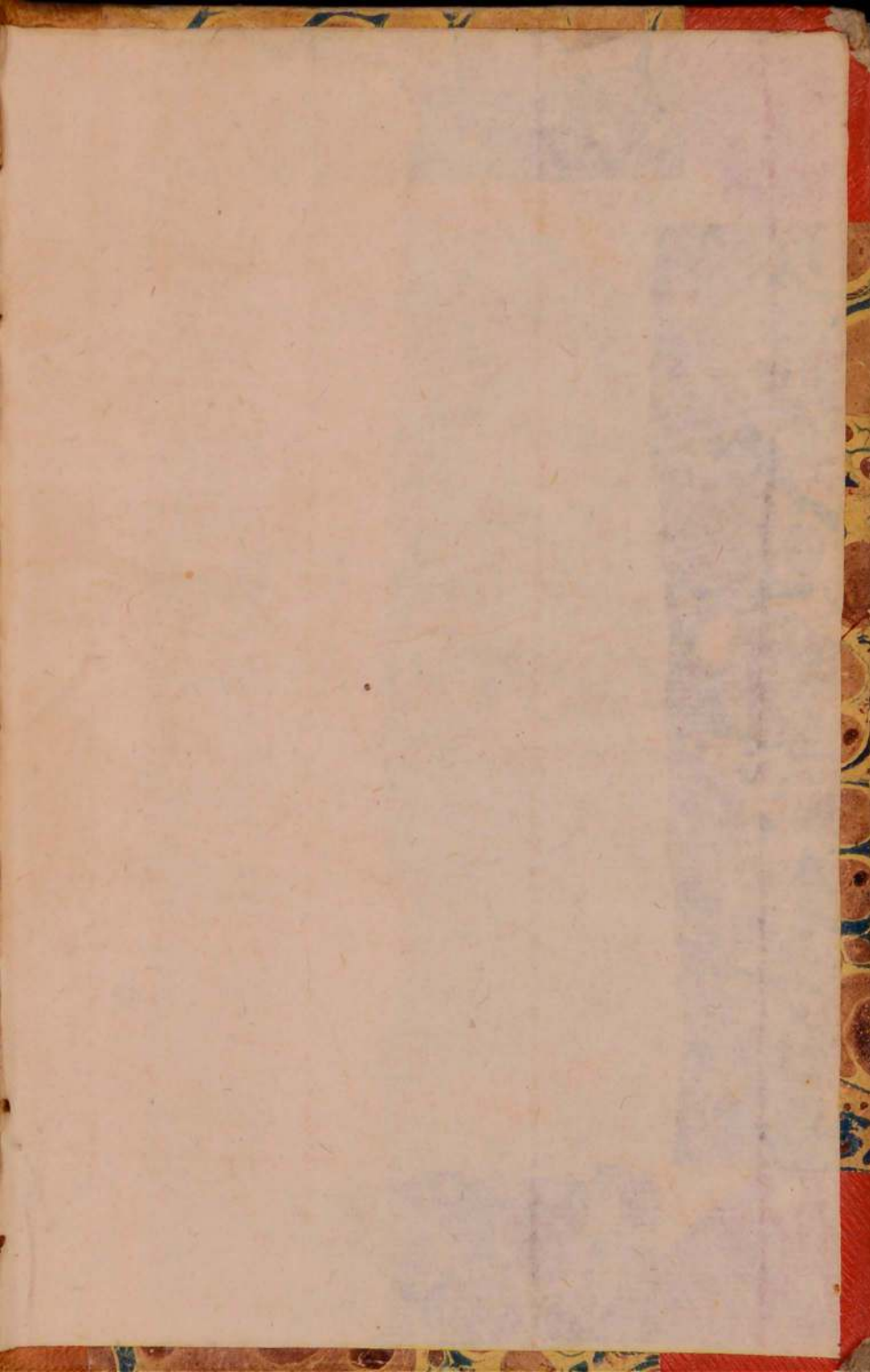
F I N.

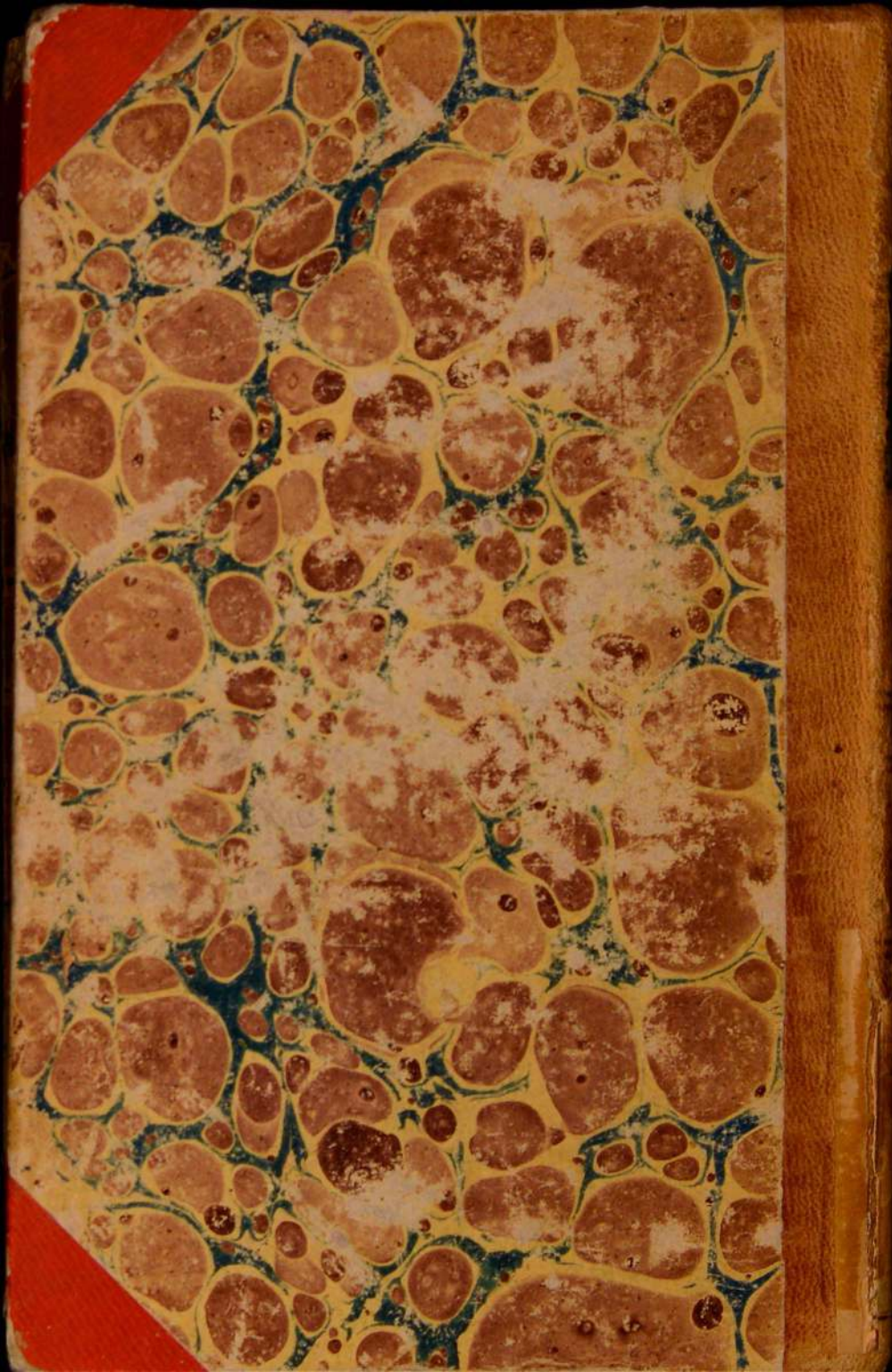
8215





UNIVERSITA DI PADOVA
ISTITUTO
di
FILOSOFIA DEL DIRITTO
e di
DIRITTO COMPARATO







QUESTION
 SUR LA TO
 U LON EX



UNIVERSITA DI PADOVA

Un. Fil. del Diritto
 e di Giur. Comparata

III

18



AVERTISSEMENT
POUR LA SECONDE PARTIE.

POUR achever de donner une juste idée de la persécution, après avoir vû son origine, & son opposition à la Mission des Apôtres, considérons premièrement ses effets;

2°. Les effets plus dangereux encore & moins observés jusqu'à présent des Loix qui l'autorisent;

3°. Si les Souverains, si le Clergé lui-même, ont intérêt d'adopter ses maximes;

A ij

